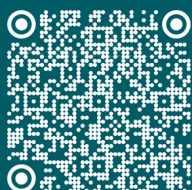


efficiency Korea

Retrouvez toutes nos fiches pratiques
sur notre site internet

efficiency-santeau travail.org



Découvrez notre kit
maintien en emploi



Tél : 0 805 034 500

Mail : contact@efficiency.org

Siège social : 33 rue de Naples – 75008 Paris

Version 2026

PRÉVENTION • MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Bilan de compétences

- + Comment faire le point ?
- + Comment entreprendre une évolution professionnelle ?
- + Comment se réorienter ?





Qu'est-ce que le bilan de compétences ?

Vous vous posez des questions sur votre évolution professionnelle ?
Vous ressentez une insatisfaction ou un simple besoin de faire le point ?
Vous nourrissez des envies et des aspirations de changement ?

Alors, c'est probablement le bon moment pour entreprendre un bilan de compétences.

Objectif

Faire le point sur votre carrière et construire un projet professionnel ou de reconversion.

- + Identifier et analyser vos compétences et motivations
- + Définir un nouveau projet professionnel ou de formation
- + Évoluer en interne ou se reconvertir

Pour qui ?

Tous les profils :

- Salarié-es (CDI, CDD, intérim)
- Agent-es publics
- Travailleurs indépendants
- Demandeurs d'emploi

Comment choisir son organisme de bilan de compétences

MON COMPTE FORMATION

ANNUAIRE NATIONAL DE CENTRES



Nous vous conseillons de rencontrer plusieurs organismes afin de vérifier si l'accompagnement proposé correspond à vos attentes et de comparer les tarifs.

Modalités

Pendant le temps de travail

- Accord employeur requis
- Demande écrite à l'employeur 60 jours avant
- Réponse sous 30 jours (report par l'employeur possible jusqu'à 6 mois)
- Maintien de salaire
- Attestation de présence à fournir

Hors temps de travail

L'accord de l'employeur n'est pas requis

Pendant un arrêt maladie

Les accords du médecin traitant & médecin conseil sont nécessaires

Conditions selon le contrat

CDI

5 ans d'expérience, dont 12 mois dans l'entreprise actuelle

CDD

24 mois d'expérience, dont 4 mois dans les 12 derniers mois

Intérimaire

5 ans d'ancienneté

Durée

Jusqu'à 24 heures, réparties sur plusieurs semaines ou mois



Financement

Il existe différents types de financement

- + CPF
- + Employeur
- + Fonds personnels

Aides complémentaires pour les personnes en situation de handicap :

- + AGEFIPH
- + CPAM

Une participation de 100€ est obligatoire – décret du 29/04/2024

Sauf exceptions :

- Demandeurs d'emploi
- Abondement employeur
- Mobilisation du C2P
- Rente AT/MP ≥ 10 %